

Les Manuscrits ne seront pas rendus
RÉDACTION : PARIS, RUE MONTMARTRE, 123
Directeur politique général : LÉONCE DÉTROYAT

LE LIBERTÉ

LES TÉLÉGRAMMES

DE LA NUIT ET DU MATIN

France
Marseille, 21 mars.

On mande de Rome, 21 mars :
« On attend la solution du problème ministériel. »

« L'Opinion déclare que la question est arrivée au point d'une alternative entre un ministère Sella ou un ministère Rattazzi. »

« La Libération croit qu'un certain nombre de députés de la droite refusent un vote de confiance au cabinet. Elle ajoute que le ministère l'emporte, la séparation sera désormais complète entre lui et la gauche. »

« Le Journal de Rome fait remarquer que M. Correnti affecte de ne plus paraître à la Chambre, comme étant un des ministres dont le sacrifice est décidé. »

Angleterre
Londres, 21 mars.

Le duc de Broglie, le comte de Buns et lord Gravelle ont dîné mardi, à Windsor, chez la reine.

Londres, 22 mars.

Le Daily Telegraph dit que la réponse remise à M. Schenk, hier, maintenant, et l'expliquant, le refus de soumettre la question des dommages indirects au tribunal de Gresse.

« Les grèves des ouvriers agricoles du sud du Warwickshire s'étendent aux comtés de Buckingham et de Nottingham. »

Chambre des Communes. — M. Goschen dépose le budget de la marine.

Allemagne
Berlin, 21 mars, soir.

Dans la séance tenue aujourd'hui par le conseil municipal, M. Hoberch, bourgeois suprême de Breslau, a été élu bourgeois suprême de Berlin par 55 voix.

M. de Bismarck est attendu ici ce soir, à neuf heures et demie.

Autriche
Vienne, 21 mars.

La Chambre des seigneurs a adopté le budget de la finance pour l'exercice 1872 et le projet de loi accordant un crédit d'un demi-million pour secourir le bas clergé.

Espagne
Madrid, 21 mars, soir.

La Iberia dément le bruit relatif à des dissentiments qui auraient éclaté au sein du comité central dictatorial ministériel.

Italie
Rome, 21 mars.

M. le comte d'Arnim a présenté aujourd'hui un rapport sur les lettres de rappel.

Le Père Raphaël commencera demain, au théâtre Argentina, une série de conférences religieuses.

(Agence Havas.)

PARIS, VENDREDI 22 MARS 1872

LE BULLETIN POLITIQUE

Le défilé des budgets spéciaux aux différents ministères a continué hier à l'Assemblée nationale. On a repris la discussion relative à la section des beaux-arts (ministère de l'instruction publique) et voté les crédits demandés par la commission. Le ministère des cultes et celui des affaires étrangères sont également sortis triomphants des amendements, d'ailleurs fort timides, présentés soit par la gauche, soit par la droite, en faveur des réductions.

L'honorable M. de Lorgeril, qui a précédemment en réserve un plan complet de réforme politique, est intervenu dans le débat du budget du ministère des affaires étrangères avec l'ardeur impétueuse qui le caractérise. Il est toutefois étonnant que les demandes de réductions sur ce chapitre viennent précisément de la droite. Elle a, en effet, la prétention de pouvoir donner à

la France le seul régime politique qui lui assure des alliances à l'extérieur et une représentation digne d'elle. Son intérêt semblerait être de voir augmenter les frais somptuaires qui permettront à nos ambassadeurs de donner aux puissances étrangères une haute idée de l'aristocratie française. C'est une marque du temps ou une habileté de plus que ce soient des membres plus connus par l'exagération de leurs principes qui se lèvent pour demander des économies qu'un certain nombre de républicains n'accueillent qu'avec une répugnance manifeste.

M. de Lorgeril a pris le contre-pied des déclarations faites récemment par le prince de Bismarck, à propos de la même question soulevée au Parlement de Berlin. On se souvient peut-être que le chancelier de la Confédération du Nord a dit, aux applaudissements de la majorité fédérale, que la considération d'un peuple est en raison directe du luxe de ses ambassadeurs. Il y a des garanties plus certaines, croyons-nous, que ces derniers reçoivent à l'étranger les honneurs et l'estime qui sont dus aux représentants d'une grande puissance; et l'opinion qu'on peut avoir de son armée, la solidité de son crédit, le bon ordre à l'intérieur font plus que tous les traitements du monde.

Mais il est de ce prestige qu'il dépend de nous de donner à nos représentants un certain nombre de nos intérêts, il y a des réformes pratiques, immédiatement réalisables, qui intéressent au plus haut degré la sécurité de nos nationaux, la sûreté de nos informations étrangères et l'avènement de notre commerce; nous voulons parler de l'organisation de nos agences consulaires, dont il a été dit un mot dans le cours de la discussion, et qui sont laissées si loin par les consulats anglais, véritables centres d'informations politiques et de propagande commerciale.

Le désaccord ne paraît point avoir diminué ni le gouvernement et la commission des tarifs de douane, bien que plusieurs journaux aient, avec insistance, affirmé le contraire. La nomination de M. Cordier, qu'ils avaient annoncée comme un symptôme d'apaisement et de conciliation, ne serait, au contraire, d'après les meilleurs renseignements, qu'une affirmation énergique des sentiments de la majorité que représente cet honorable député.

La commission fait au système du président de la République une objection capitale qui lui permet de le repousser sans entrer dans les détails de la discussion. Pour la plupart des matières premières, les traités de commerce qui nous lient avec les autres nations, reculent indéfiniment l'application de l'impôt auquel son créancier lui-même ne reconnaît d'autre mérite que de pouvoir offrir un rendement sûr et immédiat. La faible partie sur le champ réalisable ne pourrait être recouvrée que dans le courant de l'année 1873.

D'autre part, la commission du budget aurait fait savoir à M. Thiers qu'étant nommée pour l'examen du budget de 1872, elle ne discuterait l'impôt sur les matières premières qu'autant qu'elle serait convaincue que les traités de commerce ne mettraient pas obstacle à l'adoption de cet impôt, et qu'en outre, s'il est adopté, il pourrait être recouvrable dès 1872.

Nous n'apercevons pas comment M. Thiers pourra faire triompher son système, s'il doit venir à bout du sentiment bien prononcé de la majorité, et des impossibilités de son fait et de son droit.

D'après une dépêche de Berlin, publiée par The Times, le comte d'Arnim, ambassa-

leur d'Allemagne à Rome, n'aurait présenté ses lettres de rappel au pape, parce que ce dernier le suspectait d'avoir apporté à Rome un projet de traité d'alliance entre l'Allemagne et l'Italie. Nous enregistrons sans commentaire ce bruit grave, qui viendrait à l'appui du langage tenu par la presse allemande et apprécié par la Liberté il y a quelques jours.

QUESTION DU JOUR

LE MINISTRE ITALIEN

Une dépêche de Rome, que nous publions plus haut, annonce que le ministère, ayant posé la question de cabinet sur l'ensemble des mesures financières proposées par M. Sella, la Chambre a adopté, par 239 voix contre 170, l'ordre du jour suivant : « La Chambre, après avoir entendu les déclarations du ministère, approuve sa conduite et passe à la discussion des » articles. »

Ce vote, en donnant au ministère actuel qu'on disait ébranlé une autorité incontestable, le met à l'abri des embûches parlementaires de la consorteria et contient l'assurance que la politique italienne ne compromettra ni la France ni les intérêts de la France.

Nous avons vu dans l'intimité de plusieurs des membres du cabinet actuel, et nous ne craignons pas d'affirmer que toutes les combinaisons de parti qui tendent à se substituer au ministère Lanza n'apporteraient, une fois au pouvoir, ni la modération, ni la fermeté, ni l'esprit de conduite dont le gouvernement actuel a donné tant de preuves depuis qu'il est au pouvoir, c'est-à-dire depuis le mois d'octobre 1867.

Nous nous sentons fort à l'aise à l'endroit du gouvernement italien, à qui nous n'avons jamais rien demandé, et sur le compte duquel nous nous sommes exprimés avec une très grande liberté; aussi, après avoir passé en revue tous les actes du ministère, nous n'hésitons pas à déclarer qu'aucun de ces actes n'a eu un caractère d'hostilité à l'égard de la France; et nos critiques, parfois amères, ont été dirigées, non contre le gouvernement, mais contre les partis extrêmes qui s'efforcent de le faire sortir de la voie de modération qu'il s'est tracée.

Le ministre Lanza-Sella, arrivé au pouvoir le lendemain de la triste expédition de Mentana, s'est trouvé, au début, sans force, sans autorité, battu en brèche par la triple impulsion de M. Rattazzi et de ses chefs naturels, Mazzini et Garibaldi.

Il dut faire à ce parti des concessions nombreuses, afin d'affirmer aux yeux de tous l'indépendance du cabinet, qu'on disait inféodé à la politique impériale; mais, répétons-le, aucun des actes du ministère n'a été dirigé contre la France.

L'Italie installée à Rome, le ministère a recouvré son autorité et sa liberté d'action. Le parti républicain, que la mort de Mazzini laisse sans direction et sans chef, n'existe que de nom, ce qui met le gouvernement à l'abri de ces entraînements auxquels il n'était pas toujours maître de résister.

Le ministère actuel, en présence d'un déficit flottant d'un milliard, d'un déficit annuel de 170 millions, à la veille de mettre en circulation 300 millions de papier-monnaie, ne saurait avoir le goût des aventures et l'ambition de reculer les frontières de l'Italie.

Cette politique de casse-cou n'est ni dans les goûts ni dans le tempérament des trois hommes de l'Italie du Nord : MM. Lanza,

Sella et Visconti-Venosta, dont l'influence est dominante dans le sein du cabinet. Si donc nous savons en France nous abstenir de toute exagération dans notre attitude à l'égard de l'Italie; si, tenant compte des faits accomplis, nous entretenons avec son gouvernement des rapports empreints de sympathie et de cordialité, nous pouvons considérer la consolidation du ministère actuel comme une garantie que l'Italie, n'ayant rien à redouter de la France, refusera d'entrer dans toute coalition qui ferait oublier contre elle.

JULES DE PRÆCT.

DES GARANTIES

Dans un de ces interminables articles où le penseur de l'ex-dictateur de Bordeaux s'étale compendieusement tous les jours, la République française demandait hier « des garanties contre l'éternelle tactique de ceux qui fomentent le désordre sous la République, pour offrir à leurs dupes l'ordre sous la monarchie. » Des garanties! Le mot est bien élastique, et, dans la bouche de certains personnages, peut prêter à de fâcheuses interprétations. Aux yeux de jacobin, en effet, la suppression des journaux, les arrestations arbitraires et la confiscation du suffrage universel, constituent tout un système de garanties dont ce parti prétend avoir le droit et les devoirs d'entretenir quand il est aux affaires. C'est ainsi qu'on a vu le gouvernement de Bordeaux, d'un trait de plume, décréter d'incapacité politique toute une catégorie d'honorables citoyens.

C'est ainsi que, plus récemment, nous avons vu — spectacle édifiant — toute la presse radicale appuyer, avec une touchante unanimité, un projet destiné, dans la pensée de ses auteurs, à étendre les rigueurs de l'état de siège à la France entière. C'est ainsi, enfin, qu'à toutes les époques de notre histoire, les mesures dictatoriales ont trouvé faveur et crédit dans les rangs du parti radical.

Aussi ce mot : « des garanties » nous demandions déjà, non sans un certain effort, ce que le journal de M. Gambetta pouvait avoir à souhai ter en fait de rigueurs nouvelles, nous avons trouvé notre lecture, nous avons trouvé l'explication de ce redoutable inconnu.

La République française n'a qu'un goût peu marqué pour le provisoire; elle l'accepte, faute de mieux; mais, pense-t-elle, il ne faut pas qu'il puisse « être commode à la République », et, pour cela, il faut que la résolution exprimée, dit-on, par M. Thiers, de garder le pouvoir tant que durera l'Assemblée, soit connue de la France.

En un mot, ce que la République française demande à M. Thiers, c'est de monter à la tribune et d'y tenir à peu près ce langage : « Aux termes de la Constitution Rivet, nous sommes indissolublement liés pour toute la durée de la législature; quoique vous fussiez, quoique vous décidiez, quelque dissension que s'élevât entre nous, je ne donnerai pas ma démission. J'ai le pouvoir et je le garderai jusqu'au jour où vous jugerez à propos de vous séparer. Si vous jugez que le moment soit venu, eh bien! provoquez de nouvelles élections. »

Que M. Thiers laisse entrevoir la résolution de garder le pouvoir en dépit de toutes les petites tactiques parlementaires auxquelles il est en butte; que ses officieux répètent, si bon leur semble et sur tous les tons, qu'il ne s'en ira pas, nous n'y trouvons assurément rien à objecter.

Le pays ne peut que gagner à ce qu'on le rassure contre les emportements et les coups de tête auxquels on sait que M. le président de la République est sujet.

Mais qu'on vienne conseiller à l'homme le plus entier dans ses idées, le plus engoué de lui-même, le plus personnel et le moins accommodant qui fut jamais de venir déclarer à la tribune qu'il acceptera tout de la Chambre, qu'il se soumettra, en toutes circonstances, à sa volonté souveraine, qu'il bornera désormais son ambition au rôle de gardien de la République, qu'il est prêt à faire à cette forme de gouvernement, dont il est et veut rester le fidèle dépositaire, le sacrifice de sa volonté, de ses convictions les plus intimes, de sa personnalité même, en vérité c'est vouloir rabaisser par trop la dignité de l'homme et du chef d'Etat, et nous ne faisons pas à M. Thiers l'injure de supposer un seul instant que c'est ainsi qu'il entend son métier de roi provisoire.

Certes, nous désirons autant que qui que ce soit le maintien et l'affermissement du provisoire; mais nous voulons un provisoire actif, vigilant et résolu, nous ne voulons pas d'un provisoire qui serait l'asservissement le plus absolu de l'exécutif aux volontés souvent capricieuses d'une assemblée de 750 membres. M. Thiers n'a pas pour unique mandat de maintenir le dépôt de la République; sa mission est plus haute, et ses préoccupations doivent être et sont certainement bien autrement élevées. Le pays, par l'organe de vingt-quatre départements, la Chambre, par son vote unanime, lui ont confié la tâche immense de libérer le territoire et de réorganiser le pays. Cette œuvre est de celles qui ne peuvent être prises et puis abandonnées sans dommage; il y faut un certain esprit de suite, une continuité de vues et d'efforts, une ferme promesse, une liberté surtout, qui ne se peuvent concilier avec l'attitude que la République française voudrait voir prendre à M. Thiers.

Pour mener à bonne fin le paiement des trois milliards et les délicates négociations relatives à l'évacuation du territoire, M. Thiers a besoin et en dépit de la mauvaise organisation du pouvoir exécutif, toute son indépendance. Le succès est à ce prix, et, que notre confrère nous permette de le lui dire, la garantie de la République est dans les succès. Dans un pays livré en proie à tous les partis, dont le passé, les traditions et le tempérament sont monarchiques, qui s'est habitué, par la faute des radicaux, à associer l'idée de république à l'idée de désordre et d'anarchie, la République est condamnée à rétrograder ou à disparaître. Or toutes les déclarations de M. Gambetta sollicitent de M. Thiers sur ce point une attitude qui ne rend le succès plus difficile, en provoquant d'irritantes discussions où le gouvernement n'a rien à gagner.

C'est pourquoi nous continuerons à repousser toutes ces manifestations dangereuses, d'où qu'elles viennent, et à considérer ceux qui les organisent ou les conseillent comme les pires ennemis de leur pays.

L'accord entre M. Thiers et la commission des tarifs de douane est encore incomplet sur plusieurs points.

La commission de l'instruction primaire a abandonné le projet de loi de M. Jules Simon, pour étudier spécialement celui de M. de Kesssgüier.

Ce nouveau projet a eu la préférence sur ceux autres projets.

Le bilan hebdomadaire de la Banque donne les résultats suivants : Augmentation. — Réserve des billets, 32,100; bons du Trésor, 116,945; portefeuille, 150,038 liv. sterling. Diminution. — Numéraire, 80,430; billets en circulation, 41,120; comptes particuliers, 62,615 liv. sterling.

Deux heures. — La Bourse est meilleure aujourd'hui, et cette amélioration est moins sensible, sur l'Emprunt, il y a un décal de 50 c. sur les cours d'hier. Nous ne disons pas que c'est le commencement de la hausse que nous avons prévue; le moment n'est pas encore venu, et il est possible que, pour quelque temps encore, nous assistions à ce jeu de bascule qui est le spectacle quotidien du marché depuis bientôt deux mois.

Au comptant, le 3 0/0 fait 55 75, le 5 0/0 88 90. Le Morgan est à 615. Ce n'est pas son prix à la veille d'un coupon de 15 fr. Immeubles des sucres, 4,000,000. Dépenses d'administration de la Banque et des succursales, 1,000,873 08. Avance à la ville de Paris (décret du 11 février 1871), 187,500 00. Divers, 2,074,088 83.

Capital de la Banque, 182,500 00. Bénéfices en addition au capital (article 8, loi du 9 juin 1857), 7,514,455 26. Réserves, 10,000,000 00. Bénéfices de l'exercice, 2,800,750 14. Réserve immobilière de la Banque, 4,000,000 00. Réserve spéciale, 24,305,209 97. (Banque et succursales), 2,371,651 845. Billes à ordre payables à Paris et dans les succursales, 8,779,800 87. Comptes courants de Paris, 220,628,124 78. Comptes courants dans les succursales, 29,838,228 78. Dividende à payer, 2,771,866 78. Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales, 15,102,153 76. Réserve pour pertes éventuelles et dans les succursales, 6,088,254 93. Arrérages de valeurs transférées ou déposées, 3,731,862 84. Effets en comptant non disponibles, 1,317,681 34. Divers, 34,676,679 78. 8,072,504,831 69.

Le Crédit industriel est à 615; la Générale, à 612 50. Les affaires sont plus restreintes sur les actions de chemins de fer; l'Orléans pourtant se maintient à 885. Sur les valeurs diverses, on signale un courant d'affaires assez vif. Le Gaz est à 716. Le Transatlantique est demandé à 252 50. Le Suez est plus faible. Les Petites-Voitures sont fermes. On est en réaction sur l'Italien; on fait l'achat entre 5 0/0 Italien et le 5 0/0 Français. On vend de l'Italien pour acheter de l'Emprunt; c'est la bonne voie. Le Turc est à 52 30; l'Ottoman 60 sont demandés à 318 fr.; le Péruvien se maintient. La souscription au nou-

Un groupe de députés va demander que l'armure sur le pied de paix soit réduite provisoirement à 200,000 hommes.

ABUS DES COMMIS DANS LA NEGOCIATION DES OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER

Les observations sur les abus dont les opérations du Crédit foncier ont été l'objet de notre part, dans la négociation de ses obligations, ont reçu une approbation unanime.

Un de nos abonnés, M. Julien, de Noyon, nous adresse à ce sujet de nouveaux renseignements dans une lettre remarquable de précision.

Ce ne sont pas seulement les receveurs généraux, les receveurs particuliers et les percepteurs qui sont chargés du placement des obligations du Crédit foncier; les notaires lui prêtent encore leur ministère, moyennant une commission de 10 fr. par obligation, ou plus de 2 0/0 au cours actuel. « Quant aux tirages de ces obligations, » dit notre correspondant, « bien qu'ils soient obligatoires, puisque les titres » portent : Remboursable au pair, par voie de tirage au sort, etc., il est bien évident qu'il ne s'en fait pas. Ce qui le prouve, c'est qu'on n'en publie pas les listes. L'administration juge probable-ment plus avantageux pour la Société » d'en racheter à prix réduit et de lui en attribuer le bénéfice que d'en faire jouir » les porteurs d'obligations, qui auraient » d'autant plus droit qu'il réparerait » une partie de la perte qu'ils subissent sur leur capital. »

Nous avions bien deviné qu'il en était ainsi, et cela nous avait conduit par les silences obstinés du Crédit foncier sur les questions que nous lui avons posées à ce sujet.

Ainsi, pendant qu'on oblige les malheureux emprunteurs à prendre au pair, c'est-à-dire à 500 fr., des obligations qui ne se négocient en réalité qu'aux environs de 460 fr., le Crédit foncier, qui devrait rembourser également au pair, par la voie du tirage au sort, les rachète à petit bruit, à des cours dépréciés, et fait de la sorte un bénéfice illégitime au détriment des porteurs.

Cet établissement, on le voit, ne néglige aucun genre de bénéfice. Ce n'est pas ainsi que procèdent les Compagnies de chemins de fer. La Société qui, dans le régime de la République, a été créée pour servir de garantie à l'Etat, et qui, par son intervention active de tous les agents du ministère des finances dans l'intérêt du placement de ses obligations; toutes les caisses de l'Etat étaient à sa disposition, et les coupons de ses obligations étaient reçus partout en paiement des contributions.

Cette facilité lui a été depuis retirée pour les percepteurs; mais elle existe toujours en ce qui concerne les receveurs particuliers.

Nous sommes loin de blâmer une semblable disposition; elle aurait même notre entière approbation si elle était étendue aux autres valeurs d'intérêt général, comme les obligations de chemins de fer, qui sont de véritables fonds publics, puisqu'elles ont la garantie de l'Etat. Nous ne critiquons cette mesure qu'en ce qu'elle a d'exclusif, et nous ne nous expliquons pas pourquoi l'on n'accorderait pas les mêmes facilités aux Compagnies de chemins de fer.

Les chemins de fer, cependant, auraient tions s'est prononcée pour le renvoi à un jour indéterminé.

M. Brunel, secrétaire général de la préfecture du Rhône, a été mandé hier par télégramme à Versailles, et il a dû y arriver ce matin.

On distribue aujourd'hui aux députés le rapport de M. Taillieret, au nom de la commission chargée de rechercher, parmi les décrets législatifs du Gouvernement de la défense nationale, ceux qui ont un caractère temporaire, et de signaler ceux qui seraient définitifs du même gouvernement qu'il serait urgent de rapporter ou de modifier.

Aujourd'hui, vers deux heures, au moment où le 10^e numéro du Sifflet était exposé dans les kiosques du boulevard Montmartre, lequel numéro contient des allusions contre l'empire et M. Clément Duvernois, quelques passants arrachèrent les exemplaires.

Des groupes se formèrent aussitôt, la foule s'amassa; quelques individus proposèrent d'enlever tous les numéros qui étaient à l'étalage, protestant de toutes leurs forces contre les infamies qu'ils contenaient. L'arrivée de quelques gardiens de la paix suffit bientôt pour dissoudre les rassemblements.

Au bout d'un quart d'heure, tout était rentré dans le calme.

Lebeau, rédacteur de l'Officiel de la Commune, vient d'être expulsé de Belgique et dirigé sur la Suisse.

On a constaté également la présence en Belgique de Victor Ciryille, commandant de la garde nationale fédérée, et Benjamin Gastineau, le poète de la Commune.

M. Benedetti, notre ex-ambassadeur à Berlin, vient d'arriver à Paris, après un séjour de plusieurs mois à Londres.

L'amiral Gueydon, gouverneur général de l'Algérie, vient de partir sur le Kéber pour Constantinople, afin de statuer de visu sur la question relative à l'émigration alsacienne et lorraine.

On nous télégraphie : Rome, 22 mars. L'Italie, parlant de la nouvelle donnée par le Wanderer de Vienne, sur une prétendue alliance italo-allemande contre l'Autriche, dit : « Une alliance entre l'Italie et l'Allemagne, dit l'Autriche, serait un contre-sens; la nouvelle du Wanderer manque de caractère; le plus élémentaire de vraisemblance indispensable pour gagner la confiance des hommes les plus simples. »

Table of market data for BOURSE DU 22 MARS, listing various securities, bonds, and exchange rates with columns for bid, ask, and price.

Table of market data for BANQUE DE FRANCE ET SES SUCCURSALES, showing financial statements and positions for various branches.

Table of market data for BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE, detailing the balance sheet of the Bank of England.

des deux consulats de Milan et de Gènes a porté la commission à proposer cette suppression. M. le ministre des affaires étrangères ne considère pas comme indispensable le maintien d'un consulat général à Turin, mais il n'est pas opposé au maintien d'un simple consul dans cette ville.

Chap. 11. Missions et dépenses extraordinaires, dépenses imprévues, 500,000 fr. Chap. 12. Frais de location et entretien de l'hôtel affecté à l'ambassade ottomane, 52,000 fr. Chap. 13. Subvention à l'émir Abd-el-Kader, frais accessoires de son séjour à Damas, 120,000 fr.

La délibération des actionnaires du Figaro qui a eu lieu hier soir, ne se serait pas passée d'une façon aussi paisible que le dit le procès verbal de M. René de Pont-Jest. MM. de Villemessant et Dumont ont en ensemble une discussion tellement vive qu'il a fallu intervenir entre eux.

Les petits nouveaux de Balzac viennent d'être admis comme élèves à bourse entière au collège de Clunij. On sait que les restes mortels de M. Cochin ont été rapportés à Paris.

Conférences de la Société pour l'Instruction élémentaire. — Dimanche 24 mars, à deux heures, dans la salle du Grand-Orient de France, 16, rue Cadet, aura lieu une conférence publique, sous la présidence de M. Carnot, député, au bénéfice de la Société pour l'Instruction élémentaire.

ECHOS DE PARTOUT

Le temps s'est remis, mais le thermomètre reste toujours assez bas. Il a neigé hier à midi et le soir. Quelques flocons sont également tombés ce matin.

LES THÉÂTRES

Voici comment se décompose le total de la somme de 1,500,000 francs, votée par l'Assemblée nationale, pour subventionner les théâtres nationaux et le Conservatoire :

LE SPORT

Liverpool, 21 mars. Le grand steeple-chase national a été couru aujourd'hui. Casse-Tête, à M. Brayley est arrivé premier; Scarrington, à M. Wilkinson, second; et Dispatch, à M. Studd, troisième.

LES BOURSES

Paris, le 22 mars 1872. Céréales. La baisse, que tout le monde voyait imminente, s'est produite à la séance d'hier soir. Le blé a perdu 50 centimes, et se cote de 43 à 38 francs les 120 kil.

LES BOURSES

On est un peu plus ferme sur la farine de consommation. Choix et marque D, 60 s à 60 s. — Bonnes marques, 67 s à 68 s. — Sortes courantes et ordinaires, 65 s à 66 s.

VENTES IMMOBILIÈRES A L'ENCHÈRE

ADjudication, même sur une enchère, en la ch. des not. de Paris, le mardi 9 avril 1872, d'un HOTEL, rue Dumont-d'Urville, 25 A PARIS.

VENTES IMMOBILIÈRES A L'AMIALE

MAISON DE CAMPAGNE A VENDRE pour 25,000 fr., à Morsang-sur-Orge (Seine-et-Oise), ligne d'Orléans, 1/4 d'heure de la station de Savigny.

AVIS AUX RENTIERS

Pour faciliter la souscription au prochain emprunt national, la Banque des rentes et pensions, 5, place de la Bourse, accepte dès ce jour en dépôt, 1/2 0/0 d'intérêt par an, toutes les sommes que l'on désire appliquer à la future souscription.

TOUTES DENTELLES

antiques et modernes, même défilées, achetées au plus haut prix par M. CHARLES, 29, rue des Petites-Ecuries, à l'entre-sol, de 10 à 2 heures.

MARDI 2 AVRIL

OUVERTURE d'une partie des Nouveaux Magasins de Nouveautés du TAPIS ROUGE.

PROGRAMME DES SPECTACLES

Table with 2 columns: Spectacle Name and Program Details. Includes Opéra (Faust), Opéra-Comique (Mignon), Théâtre-Français (Christiane), Théâtre-Italien (Relache), Théâtre-Lyrique (Relache).

PARIS CHEZ LUI EN 1869

Table listing names and professions of Parisians in 1869. Includes names like Van-Lep, Chevignac, Landri, etc.

LA REVUE EN VILLE

Table listing names and professions of Parisians in the city. Includes names like Vananson, Macnam, Urtigue, etc.

ELLE EST BÊTE

Table listing names and professions of Parisians. Includes names like Bouffes-Parisiens, Le Testament, etc.

CHATELET. — 7 h. 1/2

Table listing names and professions of Parisians. Includes names like Daniel Mann, Le Roi Carotte, etc.

AMBIU-COMIQUE. — 7 h. 1/2

Table listing names and professions of Parisians. Includes names like La Yagabonde, Le Drame de Gondro, etc.